

## Parcoursup: 170.000 jeunes en attente, démarrage de la phase complémentaire

Paris, 26 juin 2018 (AFP) -

La plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur Parcoursup a rouvert mardi, après une interruption d'une semaine en raison du bac, avec plus de 170.000 candidats en attente d'une place et alors que démarre la phase complémentaire de la procédure.

Selon les chiffres publiés mardi matin par le ministère de l'Enseignement supérieur, 171.413 jeunes étaient en encore en liste d'attente ou n'avaient pas reçu de proposition.

La plateforme était suspendue depuis la veille des épreuves du bac (du 18 au 25 juin) afin de laisser les lycéens se concentrer sur leurs examens. Sur les 812.052 candidats ayant au moins confirmé un vœu sur Parcoursup, 640.639 ont reçu au moins une proposition d'admission.

Les listes d'attente vont à nouveau être actualisées tous les matins pour prendre en compte les désistements des candidats ayant choisi leur filière pour l'année prochaine. Contrairement au dispositif précédent APB, qui délivrait ses résultats sur trois dates seulement, Parcoursup évolue "au fil de l'eau", avec des réponses communiquées chaque jour.

Par ailleurs, la phase complémentaire de Parcoursup démarre ce mardi à 14H00.

Ceux qui n'ont toujours pas reçu de proposition d'admission, qui avaient oublié de confirmer leurs vœux le 31 mars ou qui ne s'étaient pas inscrits sur Parcoursup peuvent y avoir accès.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission peuvent également émettre un nouveau vœu pendant cette phase complémentaire, qui présente toutes les places encore disponibles sur le territoire.

L'an dernier, à la toute fin juin, 117.000 jeunes sur 800.000 inscrits étaient encore sur liste d'attente avec APB, un nombre abaissé à 87.000 mi-juillet.

Toujours l'an dernier, 169 mentions universitaires (intitulés précis de filière universitaire) sur l'ensemble du territoire avaient reçu plus de demandes d'inscriptions qu'elles n'avaient de places.

Elles avaient donc dû procéder à un tirage au sort, un dispositif jugé injuste par la majorité des jeunes. Le système APB lui-même avait été vivement critiqué par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) en septembre dernier.

La ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal avait annoncé peu de temps après sa prise de fonctions qu'elle voulait supprimer le tirage au sort. La loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), votée début 2018, a modifié les modalités d'accès aux filières non sélectives, à savoir la plupart des filières à l'université.

fmp/ito/sva/mpf

Afp le 26 juin 18 à 12 38.